



Employé de voirie - Égouts/Aqueduc - Temporaire

Ville riveraine du lac Saint-François s'étendant sur plus de huit kilomètres le long de ce dernier. Saint-Zotique offre un environnement de travail dynamique, proche de ses citoyens et compte sur ses employés engagés afin de contribuer au développement de la communauté qui les entourent.

La Ville de Saint-Zotique est en processus de candidatures afin de pourvoir le poste d'employé de voirie – égouts/aqueduc – Temporaire

SOMMAIRE DES TÂCHES

Sous l'autorité de la directrice Services technique, hygiène du milieu et de l'environnement, le titulaire de ce poste assume, entre autres, les responsabilités suivantes :

Tâches spécifiques :

- Effectuer les activités d'entretien du territoire;
- Effectuer diverses fonctions reliées à l'entretien et à la réparation des infrastructures municipales, telles que réseau routier, d'aqueduc, égouts sanitaires et pluviaux, terrains municipaux, bâtiments, flotte de véhicules, canaux navigables, parcs, sentiers et toute autre infrastructure ou bien municipale;
- Accomplir des travaux manuels tels que réparation d'asphalte, pelletage, déneigement, peinture, signalisation, arrosage, coupe de branches et abattage d'arbres;
- Conduire des véhicules tels que : les camionnettes, les tracteurs et équipements ainsi que manipuler et opérer tout autre outil et petits outils mécaniques et électriques;
- Effectuer des inspections journalières, hebdomadaires, mensuelles et annuelles, selon le cas et en rédiger les rapports
- Rédiger des listes de tâches d'entretien;
- Exécuter de petits travaux de réparation de véhicules, machineries et équipements;
- Effectuer les listes d'inventaires des fournitures;
- Informer et communiquer avec les citoyens;
- Réalise toutes autres tâches reliées à la fonction.

Cette description de fonction reflète les éléments généraux du travail accompli et ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir, le titulaire pourrait avoir à effectuer toute autre tâche de nature similaire demandée par son supérieur.

EXIGENCES DU POSTE

Exigences du poste :

- Possède un diplôme d'études secondaires;
- Toute autre combinaison de scolarité et d'expérience jugée pertinente et équivalente pourra être considérée;
- Possède le certificat de qualification de préposé à l'aqueduc (OPA), un atout;
- Possède la carte de l'ASP Construction, un atout;
- Est dynamique, polyvalent et fait preuve d'autonomie et d'initiative;
- Possède d'excellentes qualités de communications et entretien de bonnes relations avec ses collègues et la communauté.
- Possède un permis de conduire valide;
- Excellente maîtrise du français parlé et écrit, maîtrise fonctionnelle de la langue anglaise.

Capacité et aptitudes:

- Être une personne très organisée, faire preuve de rigueur, d'assiduité, d'autonomie et de discrétion;
- Bonne gestion du stress et des échéanciers serrés ;
- Orientation vers l'excellence dans le service à la clientèle;
- Habile communicateur et sens de l'écoute active;
- Capacité de gestion émotionnelle;
- Ouverture aux changements et capacité à les gérer;
- Sens de l'objectivité et de l'éthique.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Il s'agit d'un poste temporaire de mai à octobre;
- L'horaire sera de 40 heures/semaine du lundi au vendredi de 7h30 à 16h;
- Échelon salarial entre 27.42\$ et 32.26\$ / heure;
- Le salaire est établi selon la convention collective de travail en vigueur.

Toute personne intéressée et ayant les compétences pour satisfaire aux exigences de ce poste doit faire parvenir sa candidature avec la mention « Employé de voirie - égouts/aqueduc - Temporaire » **par courriel avant midi (12h00), le 10 mai 2024, à l'adresse : technique@st-zotique.com**

Madame Annick Sauvé
Directrice des Services techniques
Ville de Saint-Zotique
1250, rue Principale
Saint-Zotique (Québec)
J0P 1Z0

Toutes les candidatures seront traitées avec la plus grande confidentialité. Nous vous remercions de l'intérêt porté à cette offre, mais prenez note que nous communiquerons uniquement avec les personnes dont la candidature a été retenue.